

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 927

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 64, substituer aux mots :

« de ce tiers donneur »,

par les mots :

« du ou des tiers donneurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de tenir compte de la possibilité ouverte par le projet de loi de procéder à un don de gamètes dans les deux branches.